Rapport d'évaluation

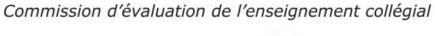
Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège Lionel-Groulx

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement du programme

Techniques de la documentation (393.A0)

Avril 2001





Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Lionel-Groulx s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Collège Lionel-Groulx a évalué le programme *Techniques de la documentation* (393.A0) et il a transmis son rapport ainsi que celui traitant de l'autoévaluation de l'application de sa PIEP à la Commission qui les a reçus le 16 juin 2000. Un comité composé de quatre membres et dirigé par un commissaire a analysé ces rapports et effectué une visite à l'établissement les 27 et 28 septembre 2000. À cette occasion, le comité a rencontré la Direction de l'établissement, des membres du Conseil d'administration et de la Commission des études, les comités d'autoévaluation ainsi que des professeurs des différentes disciplines donnant les cours de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège Lionel-Groulx selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994³, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission. Elle porte ainsi jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique.

^{1.} Présidé par le commissaire, M. Louis Roy, le comité de visite était composé de M^{me} Louise Desbiens, conseillère pédagogique au Cégep régional de Lanaudière à Joliette, de M. Jacques Lemire, ex-directeur des études et de M^{me} Nicole Malo, professeure en Techniques de la documentation au Cégep de Trois-Rivières. Le comité était assisté d'une agente de recherche de la Commission, M^{me} Lili Losier, qui agissait à titre de secrétaire.

^{2.} Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

^{3.} COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études, Cadre de référence, octobre 1994, 25 p.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Le Collège Lionel-Groulx, un établissement public localisé à Sainte-Thérèse, offre neuf programmes préuniversitaires et quinze programmes techniques conduisant à l'obtention d'un DEC.

La version révisée de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission en juin 1998. À cette occasion, la CEEC jugeait que la politique contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. La Commission notait que dans l'ensemble, cette politique était complète et bien conçue. Elle appréciait en particulier le partage des responsabilités visant à assurer l'exercice d'un leadership et la participation des personnes et des instances concernées. Elle soulignait également la présence d'un comité aviseur en évaluation et le rôle actif confié aux comités de programmes dans le processus d'évaluation, lequel reposait sur un système d'information sur les programmes d'études bien défini. Elle formulait par ailleurs une remarque indiquant que les modalités sur la préparation et l'adoption du plan d'action, ainsi que sur la diffusion du rapport d'évaluation, gagneraient à être précisées.

Le Collège offre le programme Techniques de la documentation depuis 1969. Six autres collèges l'offrent également. Le programme a été révisé selon l'approche par objectifs et standards en 1996. Au moment de l'autoévaluation, le programme était en voie d'implantation, les cours des deux premières années avaient été revus et les enseignants poursuivaient les travaux requis à l'élaboration des cours rattachés à la dernière année du programme. Ce programme compte au total 2465 heures/contact totalisant 88 1/3 unités dont 61 2/3 pour la formation spécifique qui comprend, outre les cours dispensés par le Département des techniques de la documentation, des cours provenant de trois disciplines contributives, soit Informatique (2 cours), Techniques administratives et Psychologie (1 cours chacune). Trois stages en milieu de travail ainsi qu'un projet d'une durée de 75 heures sont prévus. Le Département des techniques de la documentation comprend cinq postes d'enseignement (temps complet) et un poste de personnel de soutien (temps partiel). Le nombre d'étudiants inscrits au programme, à 95 % de sexe féminin, était en décroissance depuis 1995-1996, passant de 90 à 66 en 1998-1999. Trois groupes répartis à peu près également forment l'effectif étudiant : des femmes de plus de trente ans visant une réintégration du marché du travail, de jeunes adultes (entre 20 et 30 ans) en réorientation professionnelle et des jeunes provenant des écoles secondaires.

Évaluation de l'application de la PIEP

Le Collège s'est doté d'un processus distinct en vue d'apprécier l'application de sa politique, concurremment à l'évaluation du programme. Il a ainsi élaboré un devis détaillé et a exercé un suivi rigoureux au moyen de rencontres avec le comité d'autoévaluation du programme tout au long des principales étapes de la démarche d'évaluation. Cela lui a permis, d'une part, d'examiner dans quelle mesure les dispositions de sa politique étaient suivies et menaient à une évaluation de programme de qualité et, d'autre part, d'apporter en cours d'opération les correctifs appropriés. La Commission note que cette approche, soit de mener deux opérations distinctes mais concomitantes, a effectivement donné de très bons résultats et a permis d'atteindre les objectifs prévus. Elle souligne également la qualité des rapports présentés, tant celui portant sur le programme que celui portant sur l'application de la PIEP, qualité qui se signale par la clarté, la concision, la précision, la rigueur et l'exhaustivité de ces documents.

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

La politique du Collège prévoit que la Direction des études prend la décision d'évaluer le programme après avoir consulté le comité du programme visé (PIEP, art. 6.2). Ce dernier a plutôt été sollicité pour mener l'autoévaluation, le choix ayant déjà été fixé par la Direction. C'est en raison d'une baisse marquée du nombre d'élèves inscrits au programme *Techniques de la documentation* que le Collège a choisi d'évaluer ce programme, et ce, malgré le fait qu'il était en cours d'implantation dans sa forme révisée. Ce choix est fondé sur l'une des règles prévues à sa politique qui indique qu'un « questionnement majeur sur la pertinence, la cohérence ou l'efficacité d'un programme suite aux informations tirées du tableau de bord »⁴ peut conduire à l'évaluation d'un programme. L'analyse des indicateurs du tableau de bord, dans ce cas-ci la décroissance du nombre d'inscriptions, a servi d'élément déclencheur.

^{4.} COLLÈGE LIONEL-GROULX, *La politique institutionnelle d'évaluation des programmes*, Direction des études, 5 mai 1998, p. 17.

Le système d'information sur les programmes d'études

Depuis de nombreuses années, le Collège collige diverses données qu'il rend disponibles aux départements. L'élaboration et l'implantation d'un système d'information, qui prend la forme d'un tableau de bord, s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique. Ce système vise à tracer un portrait d'un programme (au moyen de données qualitatives et quantitatives) et à contribuer à la gestion d'un programme (via les indicateurs multidimensionnels). Les travaux d'élaboration entrepris à l'automne 1998 se sont intensifiés lors de l'autoévaluation du programme *Techniques de la documentation*. Certaines données déjà présentes, comme le nombre de demandes d'admission et d'inscriptions, ont servi d'éléments déclencheurs à l'évaluation. D'autres portant notamment sur le cheminement scolaire et sur le placement, ou devant être colligées et traitées rapidement, se sont ajoutées pour dresser un état de situation du programme et servir à l'élaboration du devis d'évaluation et à la poursuite des travaux. L'intégration de données et d'indicateurs nécessaires à la présente opération a fait évoluer le système d'information.

La conception du système se situe à l'intérieur de balises (principes directeurs et planification des travaux), qui permettent à la Direction d'orienter et d'encadrer son développement. Les principes retenus portent sur l'accessibilité, la diffusion, la diversité et la qualité (fiabilité) des données, l'utilisation de données comparatives, la confidentialité et la dimension évolutive du système. Sous la coordination de la Direction des études, la mise à jour des données est effectuée de façon continue selon la disponibilité des sources d'information, et plusieurs services participent à la saisie (Service des programmes, cheminement scolaire, comité de programmes, organisation scolaire, Direction des ressources humaines, Direction des ressources matérielles, etc.). Le Collège a choisi d'inclure au tableau de bord plusieurs sources d'information. Il a découpé en cinq sections le regroupement des documents et des données portant sur la santé du programme (incluant une synthèse évaluée annuellement par le comité de programme), sa présentation, les bilans et plans de travail, les politiques d'évaluation et les documents d'élaboration. S'ajoute à cela, la comparaison des données sous trois angles : les axes de développement du Collège, le secteur de formation et, selon le cas, l'établissement ou le réseau.

Lors de la visite, le Collège a fait une démonstration du tableau de bord disponible sur le site Intranet. Ce moyen de diffusion permet une consultation rapide et facile du système par les personnes intéressées. La Commission constate que les travaux d'implantation du système d'information sont presque terminés. À la suite de l'autoévaluation de l'application de sa politique, le Collège a envisagé des actions, comme de compléter certaines rubriques (dont celles portant sur les indicateurs qualitatifs sur le cheminement

scolaire, les bilans et plans de travail du comité de programme); de documenter la présentation et l'interprétation du tableau de bord ainsi que les sources d'information, et de former les intervenants à l'utilisation efficace des composantes du tableau de bord.

Selon la Commission, l'accessibilité, la convivialité, la souplesse et l'actualisation des données, au moyen des mises à jour, ainsi que le partage clair des responsabilités à cet égard, devraient assurer la qualité du système d'information. Elle considère que le Collège a pris les mesures lui permettant d'obtenir et de maintenir un fonctionnement efficace du système d'information et d'intégrer son utilisation dans le cycle de la gestion des programmes.

Le déroulement du processus d'évaluation

Deux comités distincts ont été mis sur pied. Celui qui avait pour tâche de réaliser l'évaluation du programme était formé du coordonnateur du Département de techniques de la documentation, d'un conseiller pédagogique et de l'adjoint au directeur des études, responsable du développement des programmes. Ce dernier ainsi qu'un autre conseiller pédagogique formaient le comité qui devait examiner l'application de la PIEP. En raison du contexte lié aux négociations des conventions collectives qui prévalait alors, un souscomité de la Commission des études (formé de trois représentants) n'a été créé que vers la fin du processus d'évaluation. Cette instance, bien qu'elle n'ait pu effectuer tous les mandats prévus à la politique, a néanmoins exercé un regard critique sur la qualité de la démarche suivie, sur le degré d'adhésion des professeurs au rapport d'autoévaluation (lors de sa validation) et sur le respect des règles d'éthique. Il a ainsi été en mesure d'éclairer la Commission des études au sujet de l'avis à transmettre pour l'adoption du rapport par le Conseil d'administration.

Les deux comités d'évaluation ont, dans un premier temps, préparé un devis d'évaluation. Par la suite, ils ont géré la collecte des données, procédé à une première analyse selon les critères retenus. Le comité d'évaluation du programme s'est associé, tout au long du processus, au comité de programme (sous une forme élargie) constitué de tous les professeurs du Département de techniques de la documentation, d'un représentant de chacune des trois disciplines contributives et de l'aide pédagogique affecté au programme. Ces personnes ont participé aux étapes suivantes : élaboration du devis, validation de l'analyse des données et des conclusions du rapport, définition des pistes d'action et d'un plan de travail. Par ailleurs, les propos recueillis au cours de la visite tout comme les rapports d'autoévaluation n'ont pas permis d'identifier clairement les personnes responsables des comités. Mis à part une disposition de la politique qui stipule que la Direction des études exerce un leadership dans la mise en œuvre des évaluations de

programmes, la politique ne contient pas d'indication, notamment à la rubrique portant sur le comité d'évaluation, sur l'attribution d'une fonction de coordination. La Commission invite le Collège à clarifier le partage des responsabilités sur cet aspect et à apporter, le cas échéant, des précisions à cet effet dans sa politique.

La Commission considère que le processus d'évaluation suivi par le Collège respecte les dispositions de la PIEP et ce, tant pour les étapes que pour les mandats assumés par les diverses instances. Le Collège a su adapter certaines modalités prévues à la politique, par exemple en regroupant les membres du comité de programme et ceux du Département des techniques de la documentation en un seul comité.

Le Collège, après examen de l'application de la PIEP à l'évaluation du programme *Techniques de la documentation*, conclut que les dispositions de sa politique sont explicites. Il estime en avoir respecté les composantes et prévoit conserver le texte actuel de sa politique. C'est davantage sur l'aspect opérationnel de l'application de la PIEP qu'il compte mettre en œuvre des mesures, comme l'élaboration d'un guide de procédures et la formation des membres des comités d'évaluation et de programme. La Commission partage les conclusions du Collège.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Les données du tableau de bord concernant le programme *Techniques de la documentation* révélaient une baisse significative de clientèle. De plus, comme le programme révisé en était à sa deuxième année d'existence, l'évaluation créait une situation propice à l'examen de sa mise en œuvre, en vue d'apporter, au besoin, des correctifs dans la poursuite de l'implantation du programme. Ces éléments ont conduit le comité d'évaluation, de concert avec le comité de programme élargi, à retenir trois enjeux pour orienter les travaux et préciser la portée de l'évaluation, soit le recrutement ainsi que la pertinence et la cohérence du programme.

Pour les critères inscrits au cadre de référence de sa politique (pertinence, cohérence, méthodes pédagogiques et encadrement des élèves, ressources humaines, matérielles et financières, efficacité et gestion du programme), le Collège a défini quinze questions d'évaluation. Outre les enjeux, les questions et les objets d'évaluation, le Collège a précisé dans le devis d'évaluation les sources d'information, la méthodologie ainsi qu'un échéancier global. Enfin, le Collège a examiné toutes les composantes du programme. Les professeurs de la formation spécifique, incluant ceux des disciplines contributives, ont participé activement à la démarche d'évaluation. Le Collège a par ailleurs utilisé les résultats spécifiques au programme évalué issus de l'évaluation de la formation générale, réalisée récemment.

La Commission reconnaît la pertinence d'avoir précisé des enjeux et des questions d'évaluation découlant de la situation du programme. Cela a permis au Collège de couvrir toutes les dimensions nécessaires à l'appréciation des problématiques retenues et de concentrer ses travaux sur les aspects essentiels à examiner. La qualité du devis d'évaluation et les moyens utilisés par le Collège, pour faire partager ses orientations, donnent une base solide à la réalisation d'une évaluation utile et de qualité.

La collecte des données perceptuelles

En raison du nombre limité de personnes, l'avis des professeurs du programme a été recueilli au moyen de la technique du groupe cible. Par ailleurs, l'utilisation de questionnaires a permis d'obtenir l'opinion des élèves, celle des employeurs ainsi que celle des conseillers d'orientation et d'information scolaire et professionnelle du secondaire. Le sondage auprès des élèves a été construit en adaptant des outils utilisés lors d'évaluations antérieures alors que les autres outils ont été entièrement élaborés. Les questions, claires et précises, portaient sur plusieurs thèmes. Le comité de programme élargi, la Direction des études, l'aide pédagogique individuelle et des personnes-ressources externes ont validé l'un ou l'autre de ces outils avant leur distribution. Les consignes données aux divers groupes situaient bien le contexte, les objectifs poursuivis et l'utilisation des résultats; l'anonymat des répondants était également préservé.

Les taux de réponses obtenus fluctuent grandement. Ainsi, tous les élèves inscrits en f^e et 2^e années (29) ont complété le questionnaire en classe alors qu'environ 15 % des employeurs et 10 % des conseillers d'orientation et d'information scolaire et professionnelle ont répondu et ce, après qu'il y ait eu des rappels. Le Collège se demande si la longueur de l'enquête auprès des employeurs et la présence de plusieurs questions ouvertes (à développement) destinées aux conseillers n'ont pas influencé le faible taux de réponse. Par ailleurs, la Commission appuie le Collège dans ses intentions d'élaborer un guide de procédure touchant les différentes facettes de la collecte de données perceptuelles. Elle considère que cela devrait lui permettre de raffiner encore plus la démarche d'élaboration des outils et la méthodologie qui s'y rattache.

La réalisation de l'évaluation

Les aspects traités sous cette rubrique sont : les données, l'analyse, les conclusions et les actions envisagées.

Les données

Dans l'ensemble, le Collège a recueilli les données pertinentes. Rappelons que les sources d'information ont été décrites, de façon précise, dans le devis d'évaluation. Cela a sans doute facilité l'obtention des données requises pour examiner les divers aspects du programme. La Commission souligne la pertinence d'avoir eu recours à l'opinion des conseillers du secondaire pour dresser un portrait de l'image et de l'intérêt du programme. Ces acteurs stratégiques dans le choix professionnel des élèves, malgré un faible taux de réponse, représentent une référence sûre dans l'identification des aspects à améliorer pour le recrutement.

Par ailleurs, le Collège indique qu'il n'a pu interroger directement les diplômés du programme, faute de temps et de renseignements qui auraient permis de les rejoindre. Il a plutôt choisi d'utiliser des données qualitatives issues de la relance faite par le SRAM auprès des finissants de mai 1998, qui n'avaient donc que quelques mois d'expérience sur le marché du travail. Selon la Commission, les diplômés de plusieurs cohortes auraient été davantage en mesure de porter un jugement éclairé sur l'adéquation entre la formation et les exigences du marché du travail. Compte tenu des enjeux importants liés à la pertinence, la Commission considère que le Collège aurait dû déployer plus d'efforts pour retracer ses diplômés, d'autant plus qu'une personne affectée au programme collabore au placement des élèves.

Le Collège a limité ses travaux concernant l'encadrement des élèves aux mesures de soutien et de suivi offertes par le programme. Il aurait été approprié de compléter l'examen de cette question en obtenant des données sur la fréquentation des autres services offerts par le Collège pour les élèves du programme, ainsi que sur leur impact et leur complémentarité. Enfin, le Collège a fourni les données quantitatives sur l'état du perfectionnement des professeurs (nombre de demandes, d'activités et de crédits), mais l'aspect qualitatif est peu détaillé. La nature précise des activités suivies, les sujets traités et l'appréciation des professeurs auraient donné un portrait plus juste de la situation.

L'analyse et les conclusions

L'évaluation du programme s'appuie sur une analyse complète, concise, approfondie et claire. La qualité de ces travaux se démarque par un examen des facettes de chaque question retenue par le Collège. En effet, le rapport fait ressortir les éléments qui se dégagent des données recueillies et trace les liens entre ceux-ci, permettant ainsi de porter un diagnostic précis sur la situation examinée. Le Collège peut, de ce fait, identifier les points forts et les aspects à améliorer dans la mise en œuvre du programme. La cohérence entre les données (faits, opinions) et l'analyse ainsi que les conclusions est à souligner. À l'exception des conclusions portant sur l'aspect du perfectionnement, toutes les autres conclusions sur la mise en œuvre du programme auxquelles en est arrivé le Collège sont entérinées par la Commission en raison de la qualité de la démarche suivie.

Les actions envisagées

À partir de ses analyses et de ses conclusions, le Collège a identifié des pistes d'action. Dans l'ensemble, la Commission considère que cela devrait permettre d'apporter les correctifs appropriés. Elle note toutefois que certaines pistes d'action n'engagent pas directement à l'action; elles sont générales et globales plutôt qu'explicites et concrètes. Par

exemple, deux des pistes d'action retenues pour la pertinence, qui rappelons-le est un enjeu important de l'évaluation, sont énoncées dans des termes tels que « ...mettre en œuvre,... les moyens appropriés » ou «...mettre en place,... des mesures concrètes... ». Bien que le Collège signale qu'il compte reprendre les résultats de l'étude de pertinence qu'il a enclenchée avec d'autres collèges, au moment de l'autoévaluation, il aurait pu, selon la Commission, spécifier la nature des moyens ou mesures qu'il entend mettre en œuvre localement. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège, à l'avenir, de préciser ses pistes d'action de manière à rendre opérationnels et signifiants les correctifs envisagés.

Le suivi de l'évaluation

Le Collège a déposé le plan de travail, ou le plan d'action, pour le programme Techniques de la documentation pour l'année 2000-2001, document préparé par le coordonnateur du programme. C'est à partir de l'évaluation globale du programme, qui comprend les trois forces constatées et les trois faiblesses devant être traitées en priorité, que le comité de programme précise les actions à privilégier pour l'année en cours. La Commission juge intéressant d'associer au premier chef le comité de programme dans la mise en œuvre du plan d'action. La contribution et l'engagement des professeurs sont essentiels à l'amélioration du programme. Il n'en demeure pas moins que plusieurs mesures peuvent outrepasser le champ de responsabilités des enseignants ou du comité de programme. Par exemple, toute la question de la promotion du programme, élément important pour l'attraction et le recrutement de la clientèle, exige la contribution d'autres services du Collège. Or, même si la PIEP prévoit que la Direction des études facilite la liaison avec ces autres entités, il n'y a pas de plan d'action institutionnel, dûment adopté, dans lequel seraient consignées toutes les actions à réaliser, l'identification des responsables et l'échéancier des travaux. La Commission considère que le Collège doit améliorer cet aspect de l'évaluation afin de mieux intégrer la coordination et le suivi du plan d'action au cycle de gestion des programmes, étape essentielle à l'amélioration de la mise en œuvre des programmes. Ce faisant, le Collège clarifierait le partage des responsabilités et donnerait l'assurance aux personnes concernées que les actions qui ne sont pas sous leur juridiction sont effectivement prises en charge et assumées par les services compétents. C'est par le suivi apporté que l'évaluation prend tout son sens. D'ailleurs, la Commission avait soulevé le fait que la politique du Collège contenait peu d'information sur la préparation et l'adoption d'un plan d'action lors de sa première évaluation du texte de la PIEP.

Pour tous ces motifs, la Commission recommande au Collège

de prendre les dispositions pour exercer une gestion plus serrée du suivi des évaluations de programmes et de modifier le texte de sa politique en conséquence.

En résumé, la Commission considère que l'application de la PIEP faite lors de l'évaluation du programme *Techniques de la documentation* a été efficace et a permis de faire une évaluation utile.

Conclusion

Cette évaluation a permis au Collège Lionel-Groulx de rendre compte une première fois de l'application de sa PIEP. La Commission reconnaît que le Collège a pris les mesures appropriées pour procéder à cette opération. En effet, le devis d'évaluation préparé ainsi que les mécanismes mis en place pour suivre les travaux d'évaluation du programme lui ont fourni un état de situation complet. La qualité du rapport d'autoévaluation du programme témoigne de la rigueur de la démarche suivie.

La Commission constate que le Collège a suivi les dispositions prévues à sa politique en ce qui concerne le choix du programme à évaluer, l'utilisation du tableau de bord, dont la qualité mérite d'être soulignée, et le déroulement du processus d'évaluation.

L'efficacité de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège a été démontrée. Ainsi, la détermination des enjeux et des questions d'évaluation, la préparation du devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles et la réalisation de l'évaluation ont pleinement atteint les objectifs poursuivis, dont ceux d'améliorer la mise en œuvre du programme et de témoigner publiquement de la formation offerte. La Commission souligne que la diversité des données recueillies ainsi que l'analyse rigoureuse effectuée ont certes contribué à la qualité de l'évaluation. C'est sur le plan du suivi de l'évaluation que le Collège devra prendre des dispositions requises pour exercer une gestion plus serrée de ce volet et de modifier en conséquence le texte de sa politique. Le Collège aura intérêt à préciser certaines pistes d'action afin de les rendre plus concrètes et plus près de l'action.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Collège Lionel-Groulx de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Techniques de la documentation*, a été conforme. Elle considère également que la politique a démontré son efficacité par la réalisation d'une évaluation de programme rigoureuse et de qualité.

- 13 -

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire, le Collège Lionel-Groulx considère que la

Commission a fait une lecture fidèle de l'autoévaluation du programme ainsi que de celle de l'application de la PIEP et qu'elle a émis des commentaires et suggestions justes. Le

Collège apporte quelques précisions sur le contenu du rapport et fait état des mesures

entreprises ou prévues afin d'améliorer sa PIEP et son application.

Le Collège élabore un «Guide d'application de la PIEP» qui devrait servir d'instrument

d'accompagnement aux comités d'évaluation. Ce guide devrait notamment préciser les

fonctions de chaque instance et de chaque comité, déterminer les différentes procédures de

collecte des informations et définir le contenu des rapports d'évaluation. De plus, cet

instrument fera mention des modalités d'élaboration des actions envisagées (priorité,

échéancier, responsable).

Des travaux sont en cours pour clarifier le partage des responsabilités concernant le suivi

des évaluations de programmes. Des précisions seront apportées à cet effet dans le guide.

De plus, le Collège prévoit réviser sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études en y précisant cet aspect ainsi que le rôle de coordination du comité

d'évaluation.

La Commission a pris bonne note de ces mesures qui devraient contribuer à améliorer

l'efficacité déjà reconnue de l'application de la PIEP.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président